



Pôle des affaires juridiques et institutionnelles

**ARRETE RECTIFICATIF N°2
ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES CONSEILS
CENTRAUX DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE**

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D.719-4 et suivants ;

Vu les statuts de l'Université de Bourgogne ;

Vu les avis du comité électoral consultatif des 25 novembre et 29 novembre 2019 ;

Vu l'arrêté électoral du 11 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté électoral modificatif du 15 janvier 2020 ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE ARRETE :

Article 1 :

L'arrêté électoral susvisé en date du 11 décembre 2019 est modifié en son article 11-III comme il suit.

Lieu de retrait et d'enregistrement des procurations sur les sites territoriaux (un lieu unique par site pour l'ensemble des collèges et conseils)				
Auxerre	Chalon-sur- Saône	Mâcon	Le Creusot	Nevers
Horaires d'ouverture : 09h00 à 12h00 14h00 à 16h00 Attention, le 3 février 2020, l'enregistrement est clos à 12h.				
Maison des étudiants Bâtiment MUBA <u>Le 28 janvier :</u> Bureau R01 Madame Eva GOURIER Contact : eva.gourier@iut-dijon.u-bourgogne.fr <u>du 29 janvier au 3 février :</u> Bureau du service informatique Monsieur Jean-Philippe ZIMMER Jean-philippe.zimmer@iut-dijon.u-bourgogne.fr	IUT de Chalon sur Saône Bâtiment bloc central – bureau des affaires générales Contact : fanny.thevenot@u-bourgogne.fr	INSPE Bâtiment A Bureau secrétariat (Madame Evelyne GAILLARD) ou bureau gestionnaire (Madame Patricia RAVINET) Contact : accueil-macon@inspe.u-bourgogne.fr ;	IUT du Creusot Accueil de l'IUT – bâtiment bloc central Mme Claire GISINSKI Contact : nathalie.jankowski@u-bourgogne.fr	ISAT Bureau A 135 Mme Régine LACOUR Contact : regine.lacour@u-bourgogne.fr

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté électoral du 11 Décembre 2019 restent inchangées.

Publication sur le site internet de l'établissement et affichage dans toutes les implantations de l'établissement.

Dijon, le 27 janvier 2020

Le Président de l'Université


Alain BONNIN